no. 16

La Ligue resuscitée.

LEs secondes maladies sont d'autant plus perilleuses, qu'elles trouuent desia le corps attenué & affoibly d'vne precedente secousse : mais si ne sont-elles pourtant du tout desesperees, quand le malade se resould à prendre courage & à se seruir des remedes qui luy sont ordonné par l'expert medecin: Celles là seules semblent estre sans resource lesquelles nous assaillant pour la seconde fois, trouuent nos humeurs disposées à leurs fournir le soustien & l'aliment propre à les fomenter iusques à la ruïne entiere de nostre vie.

La France est ce corps attaqué pour la seconde fois, de ceste tyrannique maladie d'ãbition qui a porté des plus grands de ce Royaume, à des desseins, dont le mal est encore si reçent, qu'à peine est elle releuée de sa premiere cheute: C'est dis-ie ce malade qui commençant à se restaurer & à reprendre ses premieres forces, s'est laissé emporter par l'excés de ses passions, dans le peril d'vne seconde maladie non moins dangereuses & dommageable que la premiere.

Les reiectons des miseres, que l'effrenée ambition de la maison de Guyse auoit faict

pulluler dans l'Eſtat, ſembloient auoir eſté retranchés & extirpés par l'ordre que le grãd Hẽry d'immortelle memoire y auoit apporté. Mais vn nouueau cahos de confuſion ayãt par vn deſordre & deſaſtre extraordinaire troublé l'harmonie de c'eſt Eſtat, nous auons veu renaiſtre les factiõs de ces zelateurs imaginaires de la Religion: qui ſe ſont ſeruis du plus abominable monſtre que la Guienne ayt iamais produit, pour faire obſcurcir par les nuages de ſa perfidie, ce grãd Aſtre pour les rayons duquel leurs d'eſloyautez eſtoient diſſipées.

Ainſi ce petit monde de la Frãce ne recepuant plus d'influences que par vne lune endormie, & l'armée entre les bras d'vn Eudimion eſtranger, priuée de ſa ſplẽdeur accouſtumée & de l'eſclat de ſes actiõs vertueuſes, s'eſtant deuoyé des traces de ſon reſtaurateur, à eſté precipitée par ceux meſme qui en auoiẽt la manutẽtion dãs l'abiſme de toutes ſortes de vilanies, & impietez, qui ne pouuant ſouffrir leiour de la cenſure des gens de bien, ont eſté perpetrées partie impunemẽt, partie la nuict, ſoubs le mãteau des tenebres. Manteau propre à couurir les actions diaboliques, de la Medée qui les a faict deborder

dans la France, par vn torrent infernal d'empoisonnements irreligions, sortileges, assassinats, bref de tous les plus cruels vices que l'ẽfer ait iamais faict naistre dans ses plus profondes cauernes.

Nos roitelets iugeant donc qu'il ne falloit pas laisser eschapper l'occasion qu'ils tenoiẽt par les cheueux, prenant le temps de pescher en eauë trouble, se sont reuestus de leur vieil peau, & pour ne se departir de leurs premiers desseins, ont continué leurs anciennes menées & intelligence auec le tyrã de la Castille, affin de pouuoir soubs les aisles de sa puissance fomenter ce qu'ils ont de tout temps essayé de faire esclore par la perte de nos Roys legitimes, pour s'impatroniser de la Couronne, & ce qui est plus à plaindre, c'est que nous mesmes leurs auons mis les armes dans le poing pour nous esgorger.

Qui est celuy qui ne remarque les insolences insupportable du Duc de Guyse, depuis que la perfidie des mauuais Conseilliers du Roy, & ses contiranneaux & associes à la subuersion de l'Estat, l'ont esleué à ce degré de General d'armée qui estoit plus raisonnablement deuë à vn Capitaine experimenté, qu'à celuy qui par son arrogance demesurée

à reculé tous les Princes de la Court, pour pouuoir ſans contredict, effectuer ce qu'il y à ſi long temps que les ſiens meditent. Puis qu'à-il faict en ſa vie, pour le preferer aux autres? où s'eſt il rendu digne d'vne charge ſi importante? Il à chaſſé me dira quelqu'vn, d'Eſpernon hors de la Prouence. O la belle gloire! digne vrayement qu'on luy erige des trophées, d'auoir chaſſé vn homme, dont la tyrannie, & la mauuaiſe vie eſtoit tellement deteſtée des Prouenceaux, qu'il ne falloit point de plus puiſſãt ennemis pour l'en mettre hors. C'eſt acte, certes ſera iuſtement reputé digne, comme premier de tous les ſiens d'eſtreinſeré au liure des quenouilles, toutesfois ie me trompe, car il auoit auparauant fait acte preuue de ſa valeur, aſſaſſinant deffunct Sainct Paul, pour recompenſe d'auoir bien & fidelement ſeruy ſon pere: que ſi quelque mal-aduiſé veuſt alleguer cecy pour marque de ſon courage, ie ſeray ſans replique. Car ceſte manier d'aſſaſſiner eſt tourné en habitude parmy ceux de ſa maiſon, auſſi bien que la volonté de ſeruir de fauteur & d'appuy aux aſſaſſins de nos Roys, contre ceux qui en demandent iuſtice.

Qui ne ſçait qu'il à faict venir ſon frere

l'Archeueſque de Rheins à Paris, pour faire courir le bruit qu'il auoit cõmiſſion du Roy d'aller commander en Champagne, affin d'eſloigner ledit Prince (qui en eſt le Gouuerneur) de la perſonne de ſa Maieſté? ſçachant biẽ qu'il n'a pas l'ame cauteriſée comme luy, & que celuy eſt vne eſpine au pied, qui le poingt au vif, pour ne pouuoir librement faire reuſſir ſes entrepriſes tãdis qu'il demeurera pres du Roy.

Que n'a-il pas eſſayé de faire à ceſte viuãte medaille de noſtre Grand Henry, à c'eſt heritier de ſes vertus, affin de luy faire prendre la mouche, craignant qu'il ne contrequaraſt ſes deſſeins.

Quels artifices n'a-il pas inuenté pour tirer encore le peuple inconſtant de Paris à ſa cordelle, comme iadis feu ſon Pere auoit faict. Mais prenez garde Pariſiens, *& adhuc memi niſſe iuuabit*, gardez de faire comme le chien d'Æſope, qui penſant prendre l'ombre du morceau qu'il portoit, perdit ce qui luy eſtoit aſſeuré, & ne trouua à la fin que du vẽt, repas ordinaire, dont il repaiſt ceux qui donnent creance à ſes cajoleries: N'entendes vous pas tous les iours retentir vos ruës de ſes deffaictes imaginaires, qu'on y publie pour vous

tromper encore comme du passé? ne cognoissez vous pas que toutes les fois qu'on à parlé de faire la paix, qu'il à faict tout ce qu'il a peu pour en retarder lissuë, & a qu'elle autre fin, sinon pour assouuir son desir de regner aux despends de nostre pauure France?

Ce sont ces seules considerations qui ont fait renoncer ce braue Duc du Mayne aux pernicieuses factions de ses parens: la certaine cognoissance que feu monsieur du Mayne luy en donna auant sa mort, & l'a rechargé de ne iamais rien entreprendre contre l'obeissance & la fidelité qu'il deuoit au Roy & à l'Estat, luy ont fait embrasser la defence de ceste Monarchie: craignant qu'elle ne vinst à perir entre les mains des estrangers: C'est ce commandement paternel qu'il à tousiours eu depuis si auant graué dans l'ame, qu'il à franchi tous les obstacles qui sembloient le deuoir empescher de rendre tres-humble seruice au Roy, pour ce ioindre aux iustes & sainctes intentions de monsieur le Prince.

Courage donc François, dessillez-vous les yeux, voyez ce qu'on auoit essayé de vous faire croire des desseins de monsieur le Prin-

ce, eſt auſſi faux que les accuſations de ceux qui le calomnient, puis qu'il a fait voir euidemment qu'il renonçoit à ſes intereſt particuliers, pour ſ'attacher au bien de voſtre Eſtat: remetez ſus pied ce corps attenué de la France, pendant qu'il luy reſte encore vn peu de vigueur, repreſentez-vous vos maux paſſez, cauſez par ceux qui le veulent declarer ennemis du Roy: faites vne reflection ſur les piperies & beaux ſemblants, par leſquels vous auez autrefois eſté trompez. Ne vous eſloignez iamais de l'obeiſſance que vous debués à voſtre Roy, & aux Princes de ſon ſang, & prenez garde que la France ne deuienne maraſtres, reiectant ſes legitimes heritiers, pour en adopter des eſtrangers: ioignez vos veux aux droites intentions de mõſieur le Prince, qui n'a dautre but que de remettre la France en ſon premier luſtre, & la tirer hors de la tyrannie dans laquelle les mauuais ſeruiteurs du Roy & de l'Eſtat l'ont plõgée, empeſchés que les factions des eſtrãgers ne vous precipitent dans la meſme ſeruitude qu'eſprouuent ceux d'Amyens vos compatriots: Conſeruez pluſtoſt ceſte heureuſe liberté Françoiſe, & vous oſtez de deſſoubs le pied de ſeruitude, que ce Lion

tient leué auec la gueule beante de ſon ambitiõ, ne rougiſſant point de publier que nos Roys ont vſurpé la Couronne ſur ceux de ſa maiſon. Iugez ſi ceſte opinion luy faict eſpier l'heure & l'occaſion de ruïner voſtre Roy, & ſe ſaiſir de ſon Eſtat.

Finablement mariez vos prieres aux labeurs de ce genereux Prince, qui n'eſpargne aucune ſorte de peine pour vous faire iouïr d'vne bonne paix, & faire preſter l'oreille au Roy aux iuſtes requeſtes de Monſ. le Prince, & aux treſ-humbles remonſtrances de Meſſieurs du Parlemẽt, afin que n'eſtant plus preoccupé de ces dãgereuſes Cigalles qui ne luy chante que le fer & le ſang, pour couurir leur perfidie ſoubs le voile de la confuſion, nous puiſſions tous vnanimẽt louer le Roy des Roys, & rendre toute obeiſſance à celuy que ſa toute-puiſſance nous à eſtably.